



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-01-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

5. Institutions et vie publique

5.2 fonctionnements des assemblées

2024.01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M le Maire propose de désigner M Julien BORNERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Julien BORNERT comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



COMMUNE d'ECKWERSHEIM
EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-02-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du **LUNDI 18 MARS 2024**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2024.02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-03-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le **MARDI 18 MARS 2024** à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7.Finances.
7.1. Décisions budgétaires.
2024.03 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Lily BILGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Camille BADER, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par la Trésorerie de Saverne, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2023, lequel se résume comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL SECTIONS |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales | 3 481 517.45 | 1 562 930.49 | 5 044 447.94 |
| Titres de recettes émis | 57 055.43 | 1 165 778.89 | 1 222 834.32 |
| Réductions des titres | | 757.46 | 757.46 |
| Recettes nettes | 57 055 .43 | 1 165 021.43 | 1 222 076.86 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales | 3 481 517.45 | 1 562 930.49 | 5 044 447.94 |
| Mandats émis | 352 575.43 | 1009 599.33 | 1 362 174.76 |
| Annulations de mandats | | 5 480.04 | 5 480.04 |
| Dépenses nettes | 352 575.43 | 1 004 119.29 | 1 356 694.72 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| Excédent | | 160 902.14 | |
| Déficit | 295 520 | | 134 617.86 |

2° lui donne acte de la ~~présentation~~ **présentation faite du compte administratif 2023, lequel se résume comme suit :**

| LIBELLE | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|-----------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | | 2 536 986.96 | | 552 830.49 |
| Opérations de l'exercice | 352 575.43 | 57 055.43 | 1 004 119.29 | 1 165 021.43 |
| Restes à réaliser | 407 074.81 | 10 778 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 759 650.24 | 2 604 820.39 | 1 004 119.29 | 1 717 851.92 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 1 845 170.15 | | 713 732.63 |

Le résultat définitif de la section d'investissement sans les RAR est de **2 241 466.96€**

3° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser : 407 074.81 € DI et 10 778€ RI

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6° approuve le compte de gestion et le compte administratif 2023

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER





Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-04-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le MARDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7.Finances.

7.1. Décisions budgétaires.

2024.04 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023-BUDGET PRINCIPAL

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
Constatant que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CLOTURE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESULTAT DE CLOTURE 2023 |
|----------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| INVESTISSEMENT | 2 536 986.96 € | -295 520 € | 2 241 466.96 € |
| FONCTIONNEMENT | 552 830.49€ | 160 902.14 € | 713 732.63 € |

(c/001 excédent d'investissement reporté : 2 241 466.96 €)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 713 732.63 C |
| AFFECTATION OBLIGATOIRE : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0 € |
| SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV : | |
| Affectation complémentaire en réserves c/1068 | 0 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002 | 713 732.63 € |
| Total affecté au c/1068 | 0 € |
| DEFICIT CLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | |
| Déficit à reporter c/002 | 0 € |

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-05-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Le MARDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.1. Décisions budgétaires.

2024.05 BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les propositions pour le budget 2024.
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la commune, comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| CREDITS VOTES | 1 838 228.51 € | 1 124 495. 88 € |
| RAR | 0.00 € | 0.00 € |
| RESULTAT REPORTE 002 | | 713 732.63 € |
| TOTAL SECTION | 1 838 228.51 € | 1 838 228.51 € |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| CREDITS VOTES | 2 891 615.66 € | 1 046 445.51 € |
| RAR | 407 074.81 € | 10 778 € |
| SOLDE D'EXECUTION 001 | | 2 241 466.96 € |
| TOTAL SECTION | 3 298 690.47 € | 3 298 690.47 € |

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL BUDGET | 5 136 918.98 € | 5 136 918.98 € |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|

Adopté par 9 VOIX POUR – 5 VOIX CONTRE (Isabelle MOURER, George SPANO, Julien BORNERT, Fabien BAUER par procuration, Anne RENARD par procuration)

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN
Arrondissement
de STRASBOURG-CAMPAGNE



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-06-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.1. Décisions budgétaires.

2024.06 FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Par délibération du 23 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB : 32.64 %
TFPNB : 72.98 %
TH : 17.67 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 32.64 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 72.98 % ;
- Taxe d'Habitation (TH) : 17.67 %

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER



COMMUNE d'ECKWERSHEIM
EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-07-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du **LUNDI 18 MARS 2024**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2024.07 VIREMENT DE CREDIT

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°... du 18 MARS 2024 de vote du budget primitif 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de donner délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, autorise,

Le Maire et le comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-08-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2024.08 CONTRAT DE TERRITOIRE EMS

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité auxquels sont confrontés nos territoires, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite fortement impulser une dynamique de coopération, nouer des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement.

La mise en place d'une stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, adoptée par la Collectivité européenne d'Alsace le 20 juin 2022 doit permettre de préparer l'avenir de nos territoires autour d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des habitants

Il est proposé d'adopter le volet contractualisation, concrétisé par la proposition de 7 Contrats de Territoire Alsace spécifiques, et qui a vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de nos territoires d'action et à définir des enjeux prioritaires de développement et d'aménagement.

La signature des Contrats de Territoire Alsace par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituera un préalable à la co-construction de projets et **au versement de tout soutien financier pour les dispositifs Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds Communal Alsace et Fonds d'Innovation territoriale alsacien.**

Le présent contrat prend effet, pour chaque partie signataire, à compter de sa signature et se termine au 31 décembre 2025.

Le présent contrat pourra être résilié par une Commune ou un EPCI signataire à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à la Collectivité européenne d'Alsace qui en informera les autres signataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le contrat de territoire Eurométropole de Strasbourg

DECIDE que les dernières demandes de soutien au titre des fonds dédiés aux projets des territoires (Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds Communal Alsace, Fonds d'Innovation territoriale alsacien et Fonds de Solidarité Territoriale) devront être déposées auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au plus tard le 30 septembre 2025

PRECISE que les crédits nécessaires seront mobilisés annuellement selon les inscriptions budgétaires.

AUTORISE le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER





Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-09-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2024.09 ADHESION A LA POLITIQUE MAISON ALSACIENNE DU XXI^e SIECLE DE LA CEA

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle, la Collectivité Européenne d'Alsace va lancer, au 1er janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur notre territoire.

3 choix possibles :

- Sans implication, le plafond se situe à 10 000€ de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace).

Ou

- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000€.

Ou

- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000€.

Notre cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé.

Le taux modulé de la commune d'ECKWERSHEIM est de 34%, notre participation sera à minima 7% de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération n° **CD-2023-3-6-2** du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du **XXI^e** siècle du 19 juin 2023 ;

Accuse de réception en préfecture
067-216701189-20240318-2024-09-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2024

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-XXXX du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir les projets sur notre territoire, **sans implication financière de la commune**, le plafond se situe à **10.000€ de subvention maximum** au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la CEA.

ADOpte la convention- cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN

S'ENGAGE à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-10-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. FINANCES LOCALES
7.5 Subventions
2024.10 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « BEL AGE »

VU L'article L12611-4 du CGCT ;

CONSIDERANT la demande présentée par Mme Yvonne PFRIMMER, Présidente de l'association du Bel Age tendant à obtenir une participation financière de la commune pour les frais de déplacements liés aux activités.

CONSIDERANT les dépenses liées à la réalisation des activités du Bel Age ;

CONSIDERANT que la participation de la commune permettra à l'association de réaliser ses activités ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association le Bel Age d'ECKWERSHEIM pour la réalisation de ses activités d'un montant de :

400 €

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Le secrétaire de séance,

**Adopté par 13 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Lily BILGER)**

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-11-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

2024.11 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « AMIS DE LA PECHE »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions exceptionnelles pour l'association Les Amis de la Pêche pour un montant de 300€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de :
300 € à l'association amis de la pêche.

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Adopté à 12 VOIX POUR
1 CONTRE (Monique KLEIN)
1 ABSTENTION (Camille BADER)

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-12-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du **LUNDI 18 MARS 2024**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. FINANCES LOCALES
7.5 Subventions

2024.12 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « ASSOCIATION Le JARDIN DE PLANTAGE »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions exceptionnelles pour l'association Le Jardin de Plantage pour un montant de 300€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de :
300 € à l'association Le Jardin de Plantage

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Adopté à 12 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS (Monique KLEIN- Alexandre STRUB)

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20240318-2024-13-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

SÉANCE du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/03/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le LUNDI 18 MARS 2024 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily, BORNERT Julien, MOURER Isabelle, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BAUER Fabien, BILGER Thomas, RENARD Anne

Procurations : BAUER Fabien donne Procuration à BORNERT Julien – RENARD Anne donne Procuration à MOURER Isabelle

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

2024.13 PARTICIPATION POUR L'ACHAT DE RECUPERATEUR D'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Jacqui KLEIN domicilié à ECKWERSHEIM, a déposé une demande de subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Vu la délibération du conseil municipal du 17 mars 2009 instaurant le principe du versement d'une subvention communale pour l'acquisition d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie, à hauteur de 30 € par citerne et par foyer,

CONSIDERANT la demande d'aide introduite par M. Jacqui KLEIN pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'un montant de 131 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 30€ à M Jacqui KLEIN.

Adopté à 12 VOIX POUR
1 CONTRE (Nicolas DECHAUX) - 1 ABSTENTION (Monique KLEIN)

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER